



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE

**PROGRAMME D'AMELIORATION D'ACCÈS AUX SERVICES D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE KINSHASA (PAAEPA)**

TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT DE DEUX (02) CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR LA
SELECTION, L'AUTO-EVALUATION ET LA CERTIFICATION DES ECOLES ET
FORMATIONS SANITAIRES BENEFICIAIRES DU PROJET D'ACCELERATION
DE L'ACCES A L'EAU, A L'ASSAINISSEMENT ET A L'HYGIENE A KINSHASA
(PAAEPA)**

Juillet 2026

I. INTRODUCTION

I.1. CONTEXTE GÉNÉRAL DU PROJET

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA) sont en cours de préparation d'un nouveau projet dénommé Projet d'Accélération de l'Accès à l'Eau, à l'Assainissement et à l'Hygiène à Kinshasa (PAAEPA). Ce projet vise à améliorer durablement l'accès des populations de la ville de Kinshasa aux services de base d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène, tout en renforçant les capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs publics et privés intervenant dans ces secteurs.

Le projet prévoit, de manière générale, la réalisation des infrastructures d'alimentation en eau potable, la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures d'hygiène et d'assainissement dans les écoles, les formations sanitaires et les marchés, la promotion des bonnes pratiques d'hygiène, l'amélioration de la gestion des boues de vidange ainsi que l'accompagnement des structures publiques et privées chargées de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages réalisés.

Le PAAEPA s'articule autour des trois composantes suivantes :

- **Composante 1** : Programme National EHA, réformes de gouvernance et soutien aux opérateurs ;
- **Composante 2** : Augmentation de l'accès aux services EHA et mobilisation du secteur privé ;
- **Composante 3** : Gestion du projet.

La Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O) est l'agence chargée de la mise en œuvre des activités du projet, avec l'appui technique de la Cellule de Développement Urbain de Kinshasa (CDUK), de la Régie d'Assainissement de Kinshasa (RASKIN), de la Direction Nationale des Infrastructures Scolaires (DINAC), de la Direction d'Hygiène et Salubrité Publique (DHSP), de la Direction des Établissements de Soins et Partenariats (DESP) ainsi que de la Direction d'Assainissement (DAS).

Dans le cadre de la sous-composante relative à l'amélioration des services EHA dans les institutions publiques, le projet prévoit la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures EHA dans les écoles et les formations sanitaires de la ville de Kinshasa. Ces infrastructures comprendront notamment les latrines améliorées, les dispositifs de lavage des mains, les incinérateurs, les fosses à placenta ainsi que les points d'eau.

Afin d'assurer une utilisation efficiente des ressources financières du projet et de garantir la durabilité des investissements consentis, il est indispensable de mettre en place un mécanisme transparent, harmonisé et reproductible permettant d'identifier les établissements prioritaires, d'évaluer leur niveau de préparation à recevoir les investissements, d'apprécier leur capacité de

gestion et de maintenance des ouvrages EHA et de confirmer leur conformité aux exigences environnementales et sociales du projet.

À cet effet, des critères de sélection des écoles et des formations sanitaires ont été élaborés par les ministères sectoriels concernés. Toutefois, leur mise en œuvre nécessite un accompagnement technique pour assurer leur application uniforme sur l'ensemble des établissements potentiellement bénéficiaires.

C'est dans ce contexte que la Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O), en coordination avec la DINAC, la DHSP et la DAS, envisage de recruter **deux (02) Consultants Individuels** chargés d'accompagner le processus de sélection, d'auto-évaluation et de certification des écoles et des formations sanitaires devant bénéficier des investissements du Projet d'Accélération de l'Accès à l'Eau, à l'Assainissement et à l'Hygiène à Kinshasa (PAAEPA).

Les présents termes de référence portent sur le recrutement desdits consultants pour appuyer les services techniques concernés dans la conduite des activités de sélection, d'auto-évaluation, de vérification et de certification des établissements ciblés.

I.2. OBJECTIFS

I.2.1. OBJECTIF GÉNÉRAL

Mettre en place un processus harmonisé, participatif et transparent permettant d'identifier, de vérifier et de certifier les écoles et les formations sanitaires prioritaires devant bénéficier des investissements du Projet PAAEPA, afin d'améliorer durablement l'accès aux services et infrastructures d'Eau, d'Hygiène et d'Assainissement dans la ville de Kinshasa.

I.2.2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Spécifiquement, la mission vise à :

- Définir et appliquer les critères de présélection des écoles et des formations sanitaires conformément aux priorités du Gouvernement et aux principes de transparence et de redevabilité ;
- Établir une liste des écoles et des formations sanitaires éligibles sur la base des critères de sélection définis par les ministères sectoriels concernés ;
- Accompagner les responsables des établissements présélectionnés dans la réalisation de leur auto-évaluation au moyen d'une fiche standardisée ;
- Réaliser des missions de vérification sur terrain afin de confirmer l'adéquation, la faisabilité et la viabilité des établissements présélectionnés ;
- Apprécier la capacité des établissements à assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures EHA ;
- Remplir les fiches de screening environnemental et social mises à disposition par la CEP-O ;

- Organiser le processus de certification des établissements retenus en tenant compte des critères techniques, environnementaux, sociaux, fonciers et sécuritaires ;
- Établir la liste définitive des écoles et des formations sanitaires certifiées et la transmettre à la CEP-O pour la poursuite des études techniques détaillées.

II. PORTÉE DE LA MISSION ET POPULATIONS CONCERNÉES

La mission concerne la sélection, l'auto-évaluation et la certification des écoles publiques ainsi que des formations sanitaires publiques ou conventionnées situées dans la ville de Kinshasa et devant bénéficier de l'appui du Projet PAAEPA pour la réhabilitation et/ou la construction des infrastructures d'Eau, d'Hygiène et d'Assainissement.

Les établissements concernés seront identifiés conformément aux critères définis par la DINAC pour les écoles et par la DHSP pour les formations sanitaires.

III. MÉTHODOLOGIE

La Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O), la Direction Nationale des Infrastructures Scolaires (DINAC), la Direction d'Hygiène et Salubrité Publique (DHSP), la Direction d'Assainissement (DAS), la Direction des Établissements de Soins et Partenariats (DESP), la Régie d'Assainissement de Kinshasa (RASKIN) ainsi que la Cellule de Développement Urbain de Kinshasa (CDUK) collaboreront étroitement pour la conduite de cette mission.

Les deux consultants individuels seront recrutés par la CEP-O en coordination avec la DINAC, la DHSP et la DAS.

Pendant les missions de terrain, les consultants travailleront en étroite collaboration avec les experts de la DINAC, de la DHSP et de la DAS, qui participeront aux visites de terrain, à la collecte des données, à la vérification des informations et à la validation technique des résultats.

La DESP, la RASKIN et la CDUK participeront aux réunions techniques, aux séances de restitution ainsi qu'au processus d'examen et d'approbation des rapports produits dans le cadre de la mission.

Les consultants élaboreront une note méthodologique précisant les outils de collecte des données, les modalités de notation des établissements, les critères de certification ainsi que le calendrier détaillé de mise en œuvre des activités. Cette note sera soumise à l'examen et à l'approbation de la CEP-O, de la DINAC, de la DHSP, de la DAS, de la DESP, de la CDUK et de la RASKIN avant le démarrage effectif des activités de terrain.

III.1. ZONE DU PROJET

Le Projet d'Amélioration de l'Accès aux Services d'Eau potable et d'Assainissement (PAAEPA) intervient dans la ville de Kinshasa, subdivisée en deux grandes zones d'intervention, à savoir la **partie Est** et la **partie Ouest**, afin de faciliter la planification et la mise en œuvre des activités. Le processus de sélection, d'autoévaluation et de certification des établissements bénéficiaires portera sur les écoles et les centres de santé situés dans les différentes sous-divisions éducationnelles et zones de santé de Kinshasa. Au total, **soixante (60)**

écoles et quarante (40) centres de santé seront retenus sur la base des critères d'éligibilité du projet, tandis qu'une **liste de réserve** sera constituée pour pallier d'éventuelles indisponibilités ou inéligibilités des établissements présélectionnés.

Afin d'assurer une exécution efficace de la mission et de réduire les contraintes logistiques, les consultants seront répartis en fonction de ce zonage géographique. Chaque consultant sera chargé des activités de sélection, d'autoévaluation et de vérification des établissements situés dans la zone qui lui sera attribuée, en étroite collaboration avec les représentants de la DINAC, de la DAS, de la DHSP ainsi qu'avec les autorités locales concernées.

Répartition des consultants dans les différentes parties

	Nombre de consultant à mobiliser		Nombre d'écoles à sélectionner par consultant		Nombre de centre de santé par consultant	
	Partie Est	Partie Ouest	Consultant 1	Consultant 2	Consultant 1	Consultant 2
	1	1	30	30	20	20
Total	2		60		40	

III.2. DESCRIPTION DES TÂCHES DE LA MISSION

Les deux Consultants Individuels sont appelés à réaliser les tâches ci-après :

1. Réunion de cadrage sur la pré-sélection des institutions (écoles et formations sanitaires) ;
2. Organisation des visites de pré-sélection des écoles et des formations sanitaires ;
3. Campagne d'auto-évaluation auprès des institutions présélectionnées ;
4. Mission de visites de vérification, de certification et de remplissage des fiches de screening environnemental et social ;
5. Réalisation du screening environnemental et social des sites (écoles et centres de santé) ;
6. Gestion des données, assurance qualité et transmission des données.

Tâche 1 : Réunion de cadrage sur la pré-sélection des institutions (écoles et formations sanitaires)

La réunion de cadrage sera organisée sous la coordination de la CEP-O, avec la participation de la DINAC, de la DHSP, de la DAS, de la DESP, de la CDUK et de la RASKIN. Elle se déroulera sous forme d'une séance technique participative articulée autour de présentations introductives, d'échanges en plénière et de discussions orientées vers la prise de décision. Préalablement à cette réunion, les deux Consultants Individuels procéderont à la revue documentaire des textes, rapports et outils existants relatifs à la sélection des écoles et des formations sanitaires, notamment les critères de sélection, les fiches d'auto-évaluation, les fiches de vérification ainsi que les outils de screening environnemental et social.

L'objectif principal de cette rencontre sera d'assurer une compréhension commune des objectifs de la mission, de convenir d'une approche harmonisée pour la pré-sélection des établissements bénéficiaires et de valider les critères de sélection qui seront appliqués durant les missions de terrain. Les participants examineront les critères administratifs, techniques, environnementaux et sociaux applicables aux écoles et aux formations sanitaires, avec un accent particulier sur l'accessibilité des sites, la sécurité foncière, la disponibilité des espaces pour l'implantation des ouvrages EHA ainsi que les capacités institutionnelles des établissements en matière de gestion et de maintenance.

Les consultants présenteront également les outils harmonisés de collecte des données, notamment les fiches de pré-sélection, d'auto-évaluation, de vérification et de screening environnemental et social, la matrice de notation des établissements ainsi que le calendrier détaillé des activités. La réunion permettra en outre de définir les modalités pratiques de mise en œuvre de la mission, notamment la constitution des équipes de terrain, les itinéraires des visites, les mécanismes de transmission des données et le format des rapports. À l'issue des travaux, un procès-verbal reprenant les principales recommandations ainsi que les critères validés sera élaboré et partagé avec l'ensemble des parties prenantes.

Lieu de la réunion : Siège de la Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O).

Nombre de jours : un (01) jour.

Nombre total de participants : Onze (11) personnes, dont deux (02) Consultants Individuels, un (01) représentant de la DHSP, un (01) représentant de la DINAC, un (01) représentant de la DAS, un (01) représentant de la DESP, un (01) représentant de la RASKIN, un (01) représentant de la CDUK, un (01) Spécialiste en Assainissement et Hygiène de la CEP-O et le Spécialiste en Sauvegarde Environnemental de la CEP-O.

Tâche 2 : Organisation des visites de pré-sélection des écoles et des formations sanitaires

La démarche de pré-sélection des écoles et des formations sanitaires reposera sur une approche concertée et structurée conduite par les deux Consultants Individuels avec l'appui des experts de la DINAC, de la DHSP et de la DAS. En amont des visites de terrain, les consultants procéderont à une planification opérationnelle comprenant l'identification des communes prioritaires, la programmation des itinéraires ainsi que la préparation des outils de collecte des données. Les critères de sélection définis par la DINAC pour les écoles et par la DHSP pour les formations sanitaires seront utilisés pour identifier les établissements susceptibles de bénéficier de l'appui du Projet PAAEPA.

Les visites de pré-sélection seront réalisées à travers une méthodologie combinant l'analyse documentaire, l'observation directe, les entretiens avec les responsables des établissements, les échanges avec les communautés locales ainsi que la prise de photographies géoréférencées. Les consultants apprécieront notamment l'existence d'un numéro DINACOPE pour les écoles, d'une autorisation de fonctionnement pour les formations sanitaires, la disponibilité d'un branchement d'eau potable, l'état des infrastructures sanitaires existantes, la disponibilité des espaces pour les futurs ouvrages, ainsi que les risques environnementaux et les contraintes sociales susceptibles d'affecter la mise en œuvre des investissements. Une attention particulière sera accordée au niveau de déficit en infrastructures EHA afin de prioriser les établissements présentant les besoins les plus importants.

À l'issue des visites, les données collectées feront l'objet d'une compilation et d'une analyse comparative permettant d'établir une liste des établissements présélectionnés. Les résultats seront consignés dans un rapport technique comprenant les observations de terrain, les photographies des sites, les coordonnées géographiques, les résultats de notation, les contraintes identifiées ainsi que les recommandations pour la suite du processus. La mission comprendra douze (12) jours de visites de terrain et trois (03) jours consacrés à l'élaboration du rapport. Elle mobilisera les deux (02) Consultants Individuels, deux (02) experts de la DINAC, deux (02) experts de la DHSP, deux (02) experts de la DAS ainsi qu'un (01) Spécialiste en Assainissement et Hygiène de la CEP-O.

Tâche 3 : Campagne d'auto-évaluation auprès des institutions présélectionnées

La démarche d'auto-évaluation des écoles et des formations sanitaires sera conduite par les deux Consultants Individuels avec l'appui technique des experts de la DINAC, de la DHSP et de la DAS. Cette activité vise à impliquer directement les responsables des établissements dans l'analyse de leurs conditions d'accès aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement, tout en renforçant leur appropriation des futurs investissements. À partir de la liste des établissements présélectionnés, les consultants lanceront une campagne structurée d'auto-évaluation destinée à apprécier les capacités de gestion, d'exploitation et de maintenance des infrastructures EHA.

Les fiches d'auto-évaluation seront transmises aux établissements au moins trois (03) jours avant les visites de terrain, sous format papier ou électronique selon les capacités locales. Les responsables des établissements seront invités à compléter ces fiches de manière rigoureuse, objective et factuelle, avec l'implication des gestionnaires des infrastructures, des comités d'hygiène ainsi que des représentants des parents d'élèves. Les consultants procéderont ensuite à la collecte des fiches remplies, vérifieront leur niveau de complétude et analyseront les informations recueillies afin d'évaluer la fonctionnalité des infrastructures existantes, l'existence d'un comité EHA, la disponibilité d'un budget d'entretien, les pratiques de nettoyage, la participation communautaire ainsi que les mécanismes de suivi et de maintenance.

Les résultats de l'auto-évaluation seront croisés avec les observations de terrain afin de renforcer leur fiabilité et feront l'objet d'un rapport présentant les scores obtenus par établissement, les insuffisances observées, les besoins en renforcement des capacités ainsi que la liste provisoire des établissements répondant aux critères d'éligibilité. Cette activité nécessitera trois (03) jours pour la distribution des fiches, quatre (04) jours pour la réalisation des auto-évaluations et trois (03) jours pour la collecte des fiches, avec la participation des deux (02) Consultants Individuels, de deux (02) experts de la DINAC, de deux (02) experts de la DHSP, de deux (02) experts de la DAS ainsi que d'un (01) Spécialiste en Assainissement et Hygiène de la CEP-O.

Tâche 4 : Mission de visites de vérification et de certification des établissements

Au terme du processus d'auto-évaluation réalisé par les écoles et les formations sanitaires présélectionnées, les deux Consultants Individuels, avec l'appui des experts de la DINAC, de la DHSP et de la DAS, effectueront des visites de vérification sur terrain afin de confirmer l'exactitude des informations fournies dans les fiches d'auto-évaluation et d'apprécier la conformité des établissements aux critères techniques, administratifs, institutionnels et opérationnels retenus dans le cadre du Projet PAAEPA.

Les visites porteront notamment sur l'état des infrastructures existantes d'eau, d'hygiène et d'assainissement, la disponibilité des espaces pour l'implantation des ouvrages, l'accessibilité des sites, l'existence des mécanismes de gestion et d'entretien, ainsi que la fonctionnalité des comités d'hygiène ou de gestion. Les consultants procéderont également à des échanges avec les responsables des établissements et les représentants des communautés bénéficiaires afin d'apprécier leur capacité à assurer la durabilité des investissements projetés.

À l'issue des visites, les consultants analyseront les écarts éventuels entre les informations déclarées et les constats de terrain, afin de classer les établissements selon leur niveau de conformité et de préparation à recevoir les investissements EHA. Les établissements répondant aux critères définis seront proposés à la certification, tandis que ceux présentant des insuffisances majeures feront l'objet de recommandations spécifiques. Les résultats seront consignés dans un rapport de vérification et de certification comprenant la liste des établissements visités, les constats de terrain, les décisions prises ainsi que la liste des écoles et formations sanitaires proposées pour certification. Cette activité nécessitera huit (08) jours de visites de terrain et trois (03) jours pour l'élaboration du rapport, avec la participation des deux (02) Consultants Individuels, de deux (02) experts de la DINAC, de deux (02) experts de la DHSP, de deux (02) experts de la DAS et d'un (01) Spécialiste en Assainissement et Hygiène de la CEP-O.

Durée de la mission :

Tâche 5 : Réalisation du screening environnemental et social des sites (écoles et centres de santé)

Conformément aux exigences du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale ainsi qu'aux instruments de sauvegarde environnementale et sociale du Projet PAAEPA, les deux Consultants Individuels réaliseront le screening environnemental et social des écoles et des formations sanitaires présélectionnées, en étroite collaboration avec le Spécialiste en Sauvegarde Environnemental de la CEP-O. Cette activité visera à identifier les risques et contraintes susceptibles d'affecter la mise en œuvre des travaux de construction ou de réhabilitation des infrastructures EHA dans les écoles et les formations sanitaires.

À l'aide des fiches de screening environnemental et social mises à disposition par la CEP-O, les consultants évalueront notamment la disponibilité foncière des sites, l'existence éventuelle de conflits fonciers, les risques d'inondation, d'érosion ou de glissement de terrain, la présence d'habitats naturels sensibles, les conditions d'accessibilité ainsi que les contraintes liées à la gestion des déchets biomédicaux dans les formations sanitaires. Ils veilleront également à documenter les preuves nécessaires, notamment les coordonnées géographiques, les photographies des sites et les documents attestant de la propriété foncière lorsque ceux-ci sont disponibles.

À l'issue des visites de terrain, les consultants procéderont à la compilation et à l'analyse des informations recueillies afin de déterminer le niveau de risque environnemental et social de chaque établissement. Les résultats seront consignés dans un rapport spécifique comprenant les fiches de screening dûment remplies et signées, une synthèse des risques identifiés, les mesures d'atténuation proposées, les recommandations relatives à l'éligibilité environnementale et sociale des établissements ainsi que la liste des sites présentant des contraintes majeures

nécessitant des investigations complémentaires. Cette activité permettra de garantir que seuls les établissements répondant aux exigences environnementales et sociales du Projet PAAEPA seront retenus pour les études techniques détaillées et les travaux.

Tâche 6 : Gestion des données, assurance qualité et transmission des données

À l'issue des activités de pré-sélection, d'auto-évaluation, de vérification, de certification et de screening environnemental et social, les deux Consultants Individuels procéderont à la consolidation de l'ensemble des données collectées auprès des écoles et des formations sanitaires concernées par la mission. Cette activité comprendra la compilation des fiches de collecte, la vérification de leur complétude, la saisie des informations dans une base de données électronique ainsi que l'organisation des pièces justificatives.

Les consultants mettront en place un dispositif de contrôle qualité visant à vérifier la cohérence des données, à identifier les éventuelles erreurs ou contradictions et à documenter les écarts constatés entre les informations déclarées par les établissements et les observations issues des visites de terrain. Ils veilleront également à assurer la traçabilité des données à travers l'archivage des fiches signées, des photographies, des coordonnées géographiques et des documents administratifs disponibles.

Les données validées seront analysées afin d'établir une liste consolidée des établissements certifiés, en distinguant les établissements retenus, ceux à réexaminer et ceux non retenus, avec les justifications correspondantes. À l'issue de cette étape, les consultants transmettront à la CEP-O l'ensemble des données physiques et électroniques produites dans le cadre de la mission, notamment les bases de données, les fiches de terrain, les rapports validés, les supports photographiques ainsi que la liste finale des écoles et des formations sanitaires certifiées. Cette activité nécessitera cinq (05) jours de travail et mobilisera les deux (02) Consultants Individuels, un (01) Spécialiste en Assainissement et Hygiène de la CEP-O ainsi que les experts de la DINAC, de la DHSP et de la DAS selon les besoins de validation technique.

IV. DURÉE DE LA MISSION

Les deux Consultants Individuels travailleront pendant quarante-cinq (45) jours ouvrables et la mission s'exécutera à compter de la date de notification de démarrage émise par la Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O). Cette durée n'inclut pas le temps nécessaire à l'examen, à la consolidation et à l'approbation des rapports par la CEP-O, la DINAC, la DHSP, la DAS, la DESP, la RASKIN, le Gouvernement de Kinshasa et la CDUK.

V. CALENDRIER DE TRAVAIL

N°	Tâches	Durée
1	Organisation de la Réunion de cadrage sur la pré-sélection des institutions	01 jours
2	Organisation des visites de pré-sélection	15 jours
3	Campagne d'auto-évaluation	10 jours

N°	Tâches	Durée
4	Mission de visites de vérification et de certification	09 jours
5	Réalisation du screening environnemental et social des sites	05 jours
6	Gestion des données, assurance qualité et transmission des données	05 jours
Total		45 jours

VI. EXÉCUTION DE LA MISSION

VI.1. Organisation

Les deux Consultants Individuels seront recrutés par la CEP-O en coordination avec la Direction Nationale de Construction et Réhabilitation des Infrastructures Scolaires (DINAC), la Direction d'Hygiène et Salubrité Publique (DHSP) et la Direction d'Assainissement (DAS). Ils assureront la conduite technique de l'ensemble de la mission et seront responsables des analyses, des interprétations des données collectées, ainsi que des conclusions et recommandations formulées dans les différents rapports produits.

Chaque consultant individuel pourra mobiliser au moins un (01) expert d'appui pour l'assister dans l'exécution de la mission.

Ils travailleront en étroite collaboration avec les experts de la DINAC, de la DHSP et de la DAS, qui participeront aux missions de terrain relatives à la pré-sélection, à l'auto-évaluation, à la vérification, à la certification ainsi qu'au screening environnemental et social des écoles et des formations sanitaires. Ils prendront également en compte les commentaires et observations formulés par la CEP-O, la Banque mondiale et les différentes parties prenantes pour la consolidation des rapports.

La DESP, la RASKIN, le Gouvernorat de Kinshasa et la CDUK participeront aux réunions de cadrage, aux séances de restitution ainsi qu'au processus d'examen et d'approbation des rapports. Les consultants veilleront à adopter une approche participative et inclusive en associant les responsables des établissements scolaires et sanitaires, les autorités locales ainsi que les autres acteurs concernés par la mission.

VII. PROFIL DES CONSULTANTS INDIVIDUELS

Les deux Consultants Individuels devront disposer d'une expérience avérée dans les domaines de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire et sanitaire, ainsi que dans la conduite des missions d'évaluation, de certification et de collecte de données.

Chaque consultant devra satisfaire aux critères ci-après :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+5 au minimum en génie sanitaire, santé publique, environnement, hydraulique, génie civil, architecture ou dans un domaine connexe ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) années dans le domaine de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement en milieux scolaires et sanitaires ;
- Avoir participé à au moins trois (03) missions similaires de sélection, d'auto-évaluation, de certification, d'évaluation ou de diagnostic des écoles, des formations sanitaires ou des infrastructures publiques ;
- Disposer d'une expérience dans la collecte, le traitement et l'analyse des données de terrain ;
- Avoir une bonne connaissance des normes nationales applicables aux infrastructures EHA en milieu scolaire et sanitaire ;
- Justifier d'une excellente connaissance du fonctionnement, de l'organisation et des enjeux des secteurs de l'éducation et de la santé en République Démocratique du Congo ;
- Maîtriser les logiciels bureautiques courants ainsi que les outils numériques de collecte de données tels que KoboCollect, ODK ou toute autre application similaire ;
- Une expérience dans la mise en œuvre des projets financés par les partenaires techniques et financiers, notamment la Banque mondiale, constituera un atout.

N.B. : Le Consultant pourra être accompagné de deux (02) experts d'appui disposant de qualifications et d'expériences jugées satisfaisantes au regard des exigences de la présente mission.

VIII. RESPONSABILITÉS DE LA CEP-O, DE LA DINAC, DE LA DHSP, DE LA DAS, DE LA

DESP, DE LA CDUK, GOUVERNORAT DE KINSHASA ET DE LA RASKIN :

1) DINAC

- Faciliter l'identification et la sélection des écoles devant bénéficier des investissements du Projet PAAEPA ;
- Participer aux missions de terrain relatives à la pré-sélection, à l'auto-évaluation, à la vérification et à la certification des écoles.

2) DHSP

- Faciliter l'identification et la sélection des formations sanitaires devant bénéficier des investissements du Projet PAAEPA ;
- Participer aux missions de terrain relatives à la pré-sélection, à l'auto-évaluation, à la vérification et à la certification des formations sanitaires.

3) DAS

- Assurer l'appui technique en matière d'assainissement liquide ;
- Participer aux missions de terrain ainsi qu'au processus de screening environnemental et social des sites.

4) DESP

- Participer aux réunions techniques, aux séances de restitution ainsi qu'à l'examen et à l'approbation des rapports produits.

5) CDUK

- Participer aux réunions techniques et au processus d'examen et d'approbation des rapports.

6) RASKIN

- Participer aux réunions techniques et au processus d'examen et d'approbation des rapports.

7) Gouvernorat de Kinshasa

- Participer aux réunions techniques et au processus d'examen et d'approbation des rapports.

8) CEP-O

- Assurer la supervision générale de la mission ;
- Mettre à la disposition des consultants les documents et outils nécessaires ;
- Faciliter l'organisation des réunions et des missions de terrain ;
- Examiner et valider les différents rapports produits ;
- Veiller au bon déroulement des activités.

IX. RAPPORTS

8.1. Présentation des rapports

Les deux Consultants Individuels soumettront les rapports décrits ci-après, rédigés en langue française et couvrant l'ensemble des travaux réalisés conformément aux présents Termes de Référence.

Les rapports devront comprendre un résumé exécutif, les données collectées, les photographies des sites, les coordonnées géographiques, les fiches de collecte, les résultats des analyses ainsi que toutes les pièces justificatives ayant servi à leur élaboration.

Chaque rapport sera produit en une version provisoire et une version définitive intégrant l'ensemble des observations formulées par la CEP-O, la DINAC, la DHSP, la DAS, la DESP, la RASKIN, la CDUK ainsi que la Banque mondiale. Les rapports définitifs seront transmis en cinq (05) exemplaires papier et sous format électronique (Word et PDF).

9.2. Livrables à produire

N°	Livrables	Délai de remise
1	Rapport méthodologique et calendrier détaillé de la mission	M0 + 5 jours
2	Rapport de pré-sélection des écoles et formations sanitaires, Rapport d'auto-évaluation des établissements présélectionnés, Rapport de vérification et de certification des établissements	Provisoire : M0 + 18 jours Définitif : M0 + 42 jours
5	Rapport de screening environnemental et social	M0 + 43 jours
6	Liste finale des établissements certifiés	M0 + 44 jours
7	Rapport final consolidé de la mission	M0 + 45 jours
M0 : Date de démarrage de la mission		

X. LOGISTIQUE

Toute la logistique acquise par le consultant sur les fonds du projet sera remise sans frais au Client à la fin de sa mission, moyennant un inventaire détaillé.

7.1 Réunion de démarrage et réunions périodiques

Au démarrage de la mission, une réunion sera tenue entre le consultant, la CEP-O, la DINAC, la DHSP et la DAS), afin de s'accorder notamment sur :

- Des éventuels amendements à apporter aux termes de référence ;
- L'approche technique et la méthodologie du consultant et son programme de travail pour la réalisation de la mission ;
- L'organisation de la collaboration avec CEP-O, la DINAC, la DHSP et la DAS ;
- L'organisation des éventuelles de visites de sites.

Des réunions périodiques selon l'avancement de chaque phase devront se tenir afin de mettre à jour l'équipe de projet.

ANNEXES

- **Annexe 1 : Critères de sélection des écoles ;**
- **Annexe 2 : Critères de sélection des formations sanitaires ;**
- **Annexe 3 : Tableau de scoring ;**
- **Annexe 4 : Fiche d'auto-évaluation ;**
- **Annexe 5 : Fiche de vérification ;**
- **Annexe 6 : Fiche de screening environnemental et social ;**
- **Annexe 7 : Budget détaillé de la mission.**

Annexe 1 : Critères de sélection des écoles et les centres de santé

1.1. Critères de sélection des écoles

○ Critères de localisation

- Ecole primaire publique située dans la ville de Kinshasa,

○ Critères d'éligibilité sur le plan administratif.

- Ecole primaire ou secondaire publique à cycle complet ayant au moins 200 élèves.
- Ecole primaire ou secondaire publique autorisée et disposant d'un numéro DINACOPE (mécanisée et payée), où les enseignants et/ou professeurs sont mécanisés et payés.
- Ecole dont le site offre des garanties foncières attestées donc disposant d'un titre de propriété qui garantit que le site est certifié et qui documente que le terrain est une propriété exclusive de l'état congolais. Le site ne doit pas être occupé par des squatteurs.
- Ecole disposant d'un Comité des Parent et d'un Conseil de Gestion fonctionnels.

○ Critères d'éligibilité sur le plan technique

- Ecole dont le site est facilement accessible par route.
- Ecole ne disposant pas des infrastructures sanitaires durables et satisfaisantes et/ suffisantes.
- Ecole ne présentant aucune menace sur le plan environnemental (érosion, Glissement de terre, inondation, amiante).
- Ecole ne présentant aucune menace sur le plan social (empiétement sur des espaces historiques, d'aliénation d'espaces culturels ou d'intérêt public).
- Ecole offrant une aire suffisante pour des aménagements des infrastructures sanitaires, d'au moins 50 m².

1.2. Critères de sélection des centres de santé

- Le CS est dûment enregistré (niveau étatique) par le MSPHPS ;
- Le CS bénéficie d'un branchement particulier fonctionnel pour l'eau potable ou pourra bénéficier d'un tel branchement grâce aux activités de la sous-composante 1.1 du Projet PAAEPA ;
- Le CS doit offrir les services minimaux de consultation générale, de maternité, de consultations prénatales et préscolaires et de petite chirurgie ;
- Le CS doit être construit en matériaux durables ou semi-durables ;
- Le CS doit avoir une capacité d'accueil d'au moins 25 patients par jour (consultation par jour) ;
- Le CS doit avoir une capacité d'au moins 3 lits d'observation (les CS avec un nombre de lits plus importants seront priorisés, à condition que les autres conditions d'éligibilité soient respectées) ;

- Les CS ne disposant pas d'équipements / ouvrages de traitement et élimination des déchets seront privilégiés ;
- Les CS situé dans un environnement sécurisé et d'accès facile seront privilégiés ;
- Le CS doit être étatique ou conventionné.

Annexe 2 : Fiches d'évaluation

Annexe 2.1 : Tableau de scoring

A. NIVEAU DE DÉFICIT EAH (40 points)

(Basé sur les niveaux de service JMP : basique / limitée pas de service.)

N°	Données à collecter	Réponse
1	Noms des écoles ou Etablissement de Soin de Santé	
2	Coordonnées géographiques de l'école ou Etablissement de Soin de Santé	

Sous-critère	Définition	Score
Accès à l'eau	Source améliorée disponible (5 pts), Source améliorée non disponible (3 pts), Source non améliorée (1 pt), Aucune eau (0 pt)	/5
Assainissement	Toilettes fonctionnelles & séparées F/G (5), Existantes mais non séparées ou partiellement fonctionnelles (3), Non fonctionnelles (1), Inexistantes (0)	/5
Hygiène / Lavage des mains	Eau et savon disponible (5), Eau sans savon (3), Dispositif sans eau (1), Aucun dispositif (0)	/5
Gestion boues / déchets	Mécanisme fonctionnel (5), Partiel (3), Minimal (1), Inexistant (0)	/5

Total catégorie A : (Score/20) = ... /20

B. VULNÉRABILITÉ ET RISQUES (25 points)

Sous-critère	Définition	Score
Zone cholérique / maladies hydriques	Zone endémique (5), Zone à cas récurrents (3), Zone à risque modéré (1), Aucun risque (0)	/5
Contexte humanitaire	Déplacements internes, insécurité, camps (5), Zones sous pression humanitaire (3), Faible pression (1), Stable (0)	/5
Pauvreté / vulnérabilité socioéconomique	Selon données provinciales (5=très élevée → 0=faible)	/5
Accessibilité géographique	Très enclavée (5), Difficile (3), Moyenne (1), Accessible (0)	/5
Exposition climatique (inondations, sécheresse)	Elevée (5), Modérée (3),	/5

Sous-critère	Définition	Score
	Faible (1)	

Total catégorie B : (Score/25) = ... /25

C. IMPACT POTENTIEL / DENSITÉ D'USAGERS (15 points)

Ecoles

Sous-critère	Définition	Score
Nombre d'élèves	> 1000 (5), 500–1000 (3), <500 (1)	/5
Couverture géographique / effet de levier	Établissement de référence (5), Secondaire (3), Faible portée (1)	/5
Présence d'usagers vulnérables (filles, personnes à mobilité réduite, enfants <5 ans)	Très forte (5), Modérée (3), Faible (1)	/5

Formation sanitaire

Sous-critère	Définition	Score
Nombre de population servie (couverture)	> 10000 (5), 5000–10000 (3), <5000 (1)	/5
Couverture géographique / effet de levier	Établissement de référence (5), secondaire (3), faible portée (1)	/5
Présence d'usagers vulnérables (femmes enceintes, personnes à mobilité réduite, enfants <5 ans)	Très forte (5), Modérée (3), Faible (1)	/5

Total catégorie C : (Score/15) = ... /15

D. CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE ET O&M (10 points)

Sous-critère	Définition	Score
Existence d'un comité EAH / comité d'hygiène	Fonctionnel (3), Partiel (2), Nominal (1), Inexistant (0)	/3
Disponibilité d'un budget minimal opération et maintenance	Consistant (3), Irrégulier (2), Minimal (1), Inexistant (0)	/3
Capacité de suivi et rapportage	Bonne (2), Partielle (1), Faible (0)	/2
Présence de personnel technique ou dédié à l'entretien et maintenance	Oui (2) Non (0)	/2

Total catégorie D : (Score/10) = ... /10

Calcul du score final

Score total = A (20) + B (25) + C (15) + D (10) = ... /70

Seuils de présélection

- < 30/70: établissement prioritaire
- 30–50/70 : établissement éligible mais à confirmer selon budget
- ≥ 50/70: non prioritaire dans la phase actuelle sauf cas exceptionnel

Annexe 2.2 – Fiche d'auto-évaluation EAH (Écoles & Formations Sanitaires)

<i>(À remplir par le responsable de l'établissement)</i>			
1. Informations générales de l'établissement			
Nom de l'établissement :			
Type : ☐ École ☐ Formation sanitaire (Centre de santé / Hôpital)			
Province : Sous-province / Zone de santé :			
Territoire / Commune :			
Nom du responsable : Fonction :			
Téléphone : Email :			
Nombre d'usagers :			
Coordonnées Géographiques de l'établissement :			
École → Élèves : Enseignants/personnel :			
Formation sanitaire → Consultations/jour : Personnel :			
2. État actuel des infrastructures et services EAH			
2.1 Accès à l'eau			
Cochez une seule réponse :			
Situation observée		Cochez	
☐ Aucune source d'eau disponible dans l'établissement			
☐ Source non améliorée (puits non protégé, rivière, etc.)			
☐ Source améliorée mais eau non disponible aujourd'hui			
☐ Source améliorée avec eau disponible aujourd'hui			
Préciser la source : ☐ REGIDESO ☐ Forage ☐ Puits protégé ☐ Borne fontaine ☐ Citerne/stockage ☐ Autre :			
Distance du point d'eau (si externe) : mètres			
Traitement de l'eau (si applicable) : ☐ Aucun ☐ Chloration ☐ Filtre ☐ Ébullition ☐ Autre :			
2.2 Assainissement (toilettes / latrines)			
Critère	Oui	Non	Nombre / Détails

Toilettes présentes	☐	☐	Nombre total :
Type de toilette à fosse humique	☐	☐	
Type de toilette à fosse sèche	☐	☐	
Toilettes fonctionnelles	☐	☐	Nombre fonctionnelles :
Etat de la toilette (propre ou impropre) petit commentaire de l'état de la latrine.			
Séparées filles/garçons ou femmes/hommes	☐	☐	
Accessibles aux personnes à mobilité réduite	☐	☐	
Système d'évacuation/vidange opérationnel	☐	☐	Dernière vidange :
2.3 Hygiène : dispositifs de lavage des mains			
Situation	Cochez		
☐ Aucun dispositif de lavage des mains			
☐ Dispositif présent mais sans eau			
☐ Dispositif avec eau mais sans savon			
☐ Dispositif avec eau + savon disponible			
Nombre de dispositifs fonctionnels :			
Près des toilettes ? ☐ Oui ☐ Non			
2.4 Gestion des déchets			
<i>(École : déchets solides – FS : déchets biomédicaux)</i>			
Critère	Oui	Non	Observations
Présence de poubelles adaptées	☐	☐	
Tri minimum (déchets propres / souillés)	☐	☐	
Élimination conforme (fosses, incinération, collecte)	☐	☐	
Pour FS : zone de déchets biomédicaux sécurisée	☐	☐	
3. Système de gestion, organisation et durabilité			
Éléments de gouvernance	Oui	Non	Commentaires
Comité EAH ou comité hygiène fonctionnel	☐	☐	
Personnel chargé du nettoyage/maintenance	☐	☐	
Planning affiché pour le nettoyage des toilettes	☐	☐	
Budget minimal disponible pour O&M (savon, réparations)	☐	☐	
Participation de la communauté	☐	☐	
4. Vulnérabilité et contexte			
Indicateur	Oui	Non	Détails

L'établissement est situé en zone cholérique ou endémique maladie hydrique	☐	☐	
Zone à déplacement de population / pression humanitaire	☐	☐	
Difficulté d'accès (enclavement, routes difficiles)	☐	☐	
Risques sécuritaires notables	☐	☐	
6. Déclaration du responsable			
Je soussigné(e)			
certifie que les informations fournies dans la présente fiche d'auto-évaluation sont exactes et reflètent la situation réelle de l'établissement.			
Nom :			
Fonction :			
Date : ____ / ____ / ____			
Signature :			

Annexe 4 – Fiche de vérification EAH (Écoles & Formations Sanitaires)

(À remplir par les équipes du MED, MEN, MSP, CEP-O pendant la mission de vérification)

1. Informations administratives

Nom **de** **l'établissement** :

Type : ☐ École ☐ Formation sanitaire (Centre de santé / Hôpital)

Province : **Sous-province** / **Zone de santé** :

Date de la visite : ____ / ____ / ____

Équipe de vérification (noms & structures) :

1.
2.
3.

Personnes rencontrées (responsables locaux) :

.....

2. Validation de l'auto-évaluation

Élément	Conforme à l'autoévaluation ?	Preuves/observations
Exactitude générale de la fiche	☐ Oui ☐ Partiel ☐ Non	
Informations techniques EAH	☐ Oui ☐ Partiel ☐ Non	
Informations de gouvernance/O&M	☐ Oui ☐ Partiel ☐ Non	
Discrepances majeures observées	☐ Oui ☐ Non	

Commentaires généraux sur la cohérence :

.....

.....

3. Vérification technique EAH (mesurée sur site)

3.1 Accès à l'eau

Critère vérifié	Constat observé	Score terrain (0–3)
Présence d'une source d'eau	☐ Oui ☐ Non	
Type de source (améliorée / non améliorée)		
Eau disponible aujourd'hui	☐ Oui ☐ Non	
Distance du point d'eau (si externe)	 mètres	
Stockage présent et hygiénique	☐ Oui ☐ Non	
Traitement de l'eau (si applicable)	☐ Oui ☐ Non	

3.2 Assainissement : toilettes / latrines

Critère vérifié	Oui	Non	Détails Scores /
Toilettes présentes	☐	☐	Nombre total :

Toilettes fonctionnelles	☐	☐	Fonctionnelles :
Toilettes séparées F/G	☐	☐	
Intimité (portes/verrous)	☐	☐	
Propreté acceptable	☐	☐	
Accessibles PMR	☐	☐	
Système de vidange opérationnel	☐	☐	Dernière vidange : ____

3.3 Hygiène (lavage des mains)

Observation terrain	Cochez	Score (0–3)
Aucun dispositif observé	☐	0
Dispositif sans eau	☐	1
Eau sans savon	☐	2
Eau + savon disponibles	☐	3

Nombre de dispositifs fonctionnels :

À proximité des toilettes ? ☐ Oui ☐ Non

3.4 Gestion des déchets (solides / biomédicaux)

Critère	Oui	Non	Observations
Poubelles avec couvercle disponibles	☐	☐	
Séparation déchets propres / souillés	☐	☐	
Mode d'élimination sécurisé	☐	☐	
(FS) Zone sécurisée déchets biomédicaux	☐	☐	
(FS) Incinérateur / fosse sécurisée	☐	☐	

4. Vérification de la gouvernance & O&M

Élément	Oui	Non	Commentaires
Comité EAH / hygiène fonctionnel	☐	☐	
Existence d'un planning de nettoyage	☐	☐	
Responsables identifiés (O&M)	☐	☐	
Budget minimal pour savon / réparations	☐	☐	
Registre des pannes et réparations	☐	☐	

5. Vérification du contexte

Indicateur	Oui	Non	Observations
Zone cholérique ou endémique	☐	☐	
Zone humanitaire / déplacements	☐	☐	
Difficulté d'accès (routes, enclavement)	☐	☐	
Sécurité locale suffisante	☐	☐	
Disponibilité foncière confirmée	☐	☐	
Screening environnemental et social possible	☐	☐	

6. Notes complémentaires (observations qualitatives)

Force(s) de l'établissement :

.....
.....

Contraintes majeures observées :

.....
.....

Risques potentiels pour l'exécution du
projet :

.....
.....

7. Score terrain (synthèse rapide)

Score eau : / 3

Score assainissement : / 3

Score hygiène : / 3

Score total : / 9

8. Décision de validation (sur la base du score et de la visite)

Décision	Cochez
☐ Institution validée pour inclusion dans le projet	
☐ Institution à réexaminer / données insuffisantes	
☐ Institution non retenue dans cette phase	

Justification de la décision :

.....

9. Signatures

Chef d'équipe de vérification :

Nom : Signature : _____ Date : // ____

Représentant de l'établissement :

Nom : Signature : _____ Date : // ____

Membre CEP-O / UGP (si présent) :

Nom : Signature : _____

ANNEXE 4 : Fiche d’Analyse environnementale et sociale préliminaire/préalable (screening)

PROJET d’amélioration d’accès à l’Eau potable et l’Assainissement dans la ville de Kinshasa (PAAEPA)

Analyse environnementale et sociale préliminaire/préalable (screening)

La Banque mondiale classe tous les projets (y compris ceux faisant intervenir des intermédiaires financiers) dans l’une des quatre catégories suivantes : *Risque élevé, risque substantiel, risque modéré ou risque faible.*

Pour déterminer la classification appropriée des risques, la Banque tiendra compte de questions pertinentes telles que la nature, la localisation, la sensibilité et l’envergure du projet ; la nature et l’ampleur des risques et effets environnementaux et sociaux potentiels ; et la capacité et la disposition de l’Emprunteur (et de toute entité chargée de la mise en œuvre du projet) à gérer les risques et effets environnementaux et sociaux d’une manière conforme aux NES. D’autres facteurs de risque peuvent aussi justifier l’application de mesures d’atténuation des effets environnementaux et sociaux et les résultats de ces mesures, en fonction du projet et du contexte dans lequel celui-ci est préparé. Il peut s’agir de considérations juridiques et institutionnelles ; de la nature des mesures d’atténuation et des options technologiques proposées ; des structures de gouvernance et de la législation ; et de questions relatives à la stabilité, aux conflits ou à la sécurité. La Banque publiera la classification du projet et les motifs de cette classification sur son site web et dans les documents relatifs au projet.

Sur base de ces questions pertinentes et ces facteurs de risques, la Banque a classé le projet PAAEPA comme projet à risque substantiel du point de vue environnemental et élevé du point de vue social.

Le présent formulaire de sélection a été conçu par le Projet PAAEPA sur la base des mêmes questions pertinentes et facteurs de risques ci-dessus pour aider dans la classification initiale des sous-projets devant être exécutés sur le terrain. Le formulaire a été conçu afin que les risques et impacts environnementaux et sociaux, ainsi que les mesures d’atténuation y relatives, s’il y en a, soient identifiés et/ou que les exigences en vue d’une analyse environnementale et sociale plus poussée soient déterminées par l’Agence d’exécution concernée.

<i>Intitulé du sous-projet : Construction des Infrastructures d’Eau, d’Hygiène et d’Assainissement (EHA) dans les Ecoles et Centres de Santé dans la ville de Kinshasa</i>		
1	Nom de la localité, quartier et commune où l’activité sera réalisée	<i>Ville de Kinshasa</i>
2	Nom de l’Agence d’Exécution du sous-projet	Cellule d’Exécution des Projets-Eau
3	Nom, titre, et informations sur la personne chargée de remplir le présent formulaire.	
		<i>Date et signature</i>
4		

Intitulé du sous-projet : Construction des Infrastructures d'Eau, d'Hygiène et d'Assainissement (EHA) dans les Ecoles et Centres de Santé dans la ville de Kinshasa	
	Nom, fonction, et informations sur la personne chargée de valider le contenu du présent formulaire.
	<i>Date et signature</i>

A. Brève description des travaux prévus

Les travaux de construction des infrastructures d'Eau, d'Hygiène et d'Assainissement (EHA) dans les écoles et les établissements de soins de santé (centres de santé) des zones urbaines et périurbaines de la ville de Kinshasa visent à améliorer durablement les conditions sanitaires, l'accès à l'eau potable et la promotion des bonnes pratiques d'hygiène. Ces interventions s'inscrivent dans une approche intégrée, combinant la réalisation d'ouvrages adaptés au contexte local, la prise en compte des contraintes d'espace et de densité urbaine, ainsi que le respect des normes nationales en matière d'EHA pour les milieux scolaires et sanitaires.

Les travaux comprennent principalement la construction de blocs de latrines améliorées, séparées pour les filles et les garçons dans les écoles, et pour les hommes et les femmes dans les centres de santé, avec des aménagements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite. Ces ouvrages seront équipés de dispositifs de lavage des mains fonctionnels, incluant des points d'eau avec robinetterie, du savon ou des cendres, et des systèmes de drainage appropriés. Les latrines seront conçues avec des dalles durables, une ventilation adéquate, des superstructures résistantes et des dispositifs garantissant la sécurité, l'intimité et l'hygiène des usagers.

Par ailleurs, le projet PAAEPA prévoit la mise en place de systèmes d'approvisionnement en eau, notamment à travers la construction ou la réhabilitation de points d'eau et l'installation de réservoirs de stockage d'eau, adaptés aux besoins des établissements. Ces infrastructures permettront d'assurer la disponibilité continue d'eau potable pour les usages domestiques, sanitaires et médicaux, y compris le nettoyage des installations, la gestion de l'hygiène menstruelle dans les écoles et le respect des protocoles d'hygiène dans les centres de santé. Une attention particulière sera accordée à la qualité de l'eau, à la protection des ouvrages et à leur facilité d'exploitation et de maintenance.

Enfin, les travaux incluent la réalisation d'ouvrages spécifiques pour la gestion des déchets biomédicaux dans les centres de santé, notamment la construction d'incinérateurs adaptés aux normes environnementales, ainsi que des fosses à placenta sécurisées et hygiéniques. Ces dispositifs permettront de réduire les risques sanitaires et environnementaux liés à la mauvaise gestion des déchets médicaux. L'ensemble des infrastructures sera accompagné de mesures d'encadrement pour leur bonne utilisation, leur entretien régulier et leur appropriation par les usagers et les structures de gestion locales.

B. Principales caractéristiques environnementales et sociales du site du sous-projet

Le climat est de type tropical chaud et humide. Les précipitations sont courantes toute l'année avec une moyenne annuelle de 1587,8 mm. Elles sont réparties irrégulièrement dans l'année, avec deux principales périodes, une pluvieuse (Octobre à Mai) et une sèche (Juin à Septembre). Au droit des sites, les sols sont essentiellement sableux, constituées de sables fins très mal classés avec de gros grains et des débris de « grès polymorphe ». La nappe superficielle au droit des sites est la nappe alluviale du quaternaire située à une profondeur comprise entre 4 et 6 m. Mais, la zone d'étude n'est concernée par aucun périmètre de protection de captage publique d'alimentation en eau potable.

En effet, les écoles publiques et les établissements de soins de santé (centres de santé) de la ville de Kinshasa évoluent dans un environnement urbain et périurbain caractérisé par une forte densité démographique, une urbanisation rapide et souvent peu planifiée, ainsi que des contraintes foncières importantes. Ces établissements sont généralement implantés au cœur des quartiers, à proximité immédiate des habitations, des marchés et des axes de circulation, ce qui favorise leur accessibilité, mais expose également les usagers à des nuisances diverses, notamment le bruit, la pollution et les risques liés à la circulation.

Sur le plan environnemental, ces infrastructures font face à des défis majeurs liés à la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets. L'accès à une source d'eau potable fiable demeure limité dans plusieurs sites, entraînant des difficultés pour le respect des normes d'hygiène, notamment le lavage des mains et l'entretien des installations sanitaires. Les systèmes d'assainissement existants sont souvent insuffisants, vétustes ou non conformes, avec une prédominance de latrines rudimentaires et des problèmes fréquents de vidange. Par ailleurs, l'absence ou la faiblesse des dispositifs de drainage favorise la stagnation des eaux pluviales, accentuant les risques d'inondation et de prolifération des vecteurs de maladies.

En milieu urbain et périurbain de la ville de Kinshasa, la végétation observée dans les écoles et les centres de santé est généralement clairsemée et fortement influencée par la pression anthropique et la disponibilité limitée d'espace. Elle est principalement composée de formations herbacées rudérales (herbes spontanées), d'arbustes dispersés et de quelques arbres plantés à des fins d'ombrage ou de délimitation des parcelles, tels que les manguiers, acacias ou flamboyants. Dans certains établissements, on retrouve également de petites plantations utilitaires ou pédagogiques, notamment des jardins scolaires ou des espèces fruitières. Toutefois, cette végétation reste souvent insuffisante, peu entretenue et parfois dégradée, en raison du manque d'aménagement paysager structurer et de dispositifs d'entretien réguliers, ce qui limite son rôle en matière de régulation microclimatique, de protection contre l'érosion et d'amélioration du cadre de vie.

Les conditions de gestion des déchets constituent également un enjeu environnemental important. Dans les écoles, les déchets solides sont rarement triés et sont souvent éliminés de manière informelle, ce qui contribue à la dégradation du cadre de vie. Dans les centres de santé, la gestion des déchets biomédicaux reste préoccupante, avec des pratiques parfois inadéquates en matière de collecte, de stockage, de traitement et d'élimination, augmentant les risques sanitaires pour le personnel, les patients et les communautés environnantes.

Sur le plan social, ces établissements accueillent une population importante et diversifiée, incluant des élèves, des enseignants, du personnel de santé, des patients et des accompagnants. Les conditions d'accueil sont souvent marquées par une insuffisance d'infrastructures adaptées, notamment en ce qui concerne les installations sanitaires, l'accès à l'eau, l'hygiène menstruelle pour les filles, ainsi que les dispositifs d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Les contraintes économiques des ménages et le manque de sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène influencent également les comportements des usagers et l'état des infrastructures.

Enfin, la gestion et l'entretien des infrastructures EHA dans ces établissements restent un défi majeur, en raison de capacités institutionnelles limitées, d'un manque de ressources financières dédiées et d'une faible structuration des mécanismes de maintenance. L'implication des comités de gestion, des autorités locales et des communautés est variable, ce qui affecte la durabilité des ouvrages. Dans ce contexte, toute intervention visant à améliorer les infrastructures EHA doit intégrer des dimensions environnementales et sociales, notamment la sensibilisation des usagers, le renforcement des capacités des gestionnaires et la mise en place de dispositifs pérennes de gestion et de maintenance.

C. Identification des risques environnementaux et sociaux potentiels

Composantes Environnementales et Sociales	Préoccupations environnementales et sociales	Phase des travaux ¹	Phase d'exploitation ²	Résultat ³	Commentaires ⁴
Air	L'activité risque-t-elle de causer une pollution de l'air et l'atmosphère (émission de particules, fumées, etc.) ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
Sols	L'activité risque-t-elle de causer une pollution des sols ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		

¹ Le score attribué est sélectionné en rouge

² Le score attribué est sélectionné en rouge

³ Le résultat correspond à la somme des scores obtenus pendant la Phase des travaux et la Phase d'exploitation

⁴ Le commentaire permet de justifier le score attribué « Oui (majeur) = 2 », « Oui (mineur) = 1 » ou « Non = 0 »

Composantes Environnementales et Sociales	Préoccupations environnementales et sociales	Phase des travaux ¹	Phase d'exploitation ²	Résultat ³	Commentaires ⁴
	L'activité risque-t-elle de causer la dégradation des sols (érosion, ravinement, compactage, etc.) ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
	L'activité risque-t-elle d'imperméabiliser de grande surface de sol perméable actuellement	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
Eau	L'activité risque-t-elle de causer une pollution des eaux de surfaces (contamination, turbidité, sédimentation, etc.) ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
	L'activité risque-t-elle de modifier l'écoulement des eaux de surface, leur quantité ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
	L'activité risque-t-elle de causer une pollution des eaux souterraines ? Présence nappe phréatique ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		

Composantes Environnementales et Sociales	Préoccupations environnementales et sociales	Phase des travaux ¹	Phase d'exploitation ²	Résultat ³	Commentaires ⁴
Végétation	L'activité risque-t-elle de causer une dégradation de la végétation (déboisement, abattage,) ? Distance < 10 km d'une aire protégée ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
Cadre de vie/ milieu humain	L'activité risque-t-elle de générer des déchets solides et liquides ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
	L'activité risque-t-elle de générer des gênes et nuisances (bruit, libre circulation des biens et des personnes locales) ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
	L'activité risque-t-elle d'induire des risques d'accidents pour les travailleurs et les populations ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
	L'activité risque-t-elle d'affecter l'alimentation en eau potable des populations (points d'eau, puits, forages, etc.) ? Distance < 500 m	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		

Composantes Environnementales et Sociales	Préoccupations environnementales et sociales	Phase des travaux ¹	Phase d'exploitation ²	Résultat ³	Commentaires ⁴
	L'activité risque-t-elle d'affecter la santé travailleurs et des populations locales (IST/VIH/SIDA, autres maladies) ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
	L'activité peut-elle exacerber les risques de violence basée sur le genre, exploitation et abus sexuels, et harcèlement sexuel (VBG/EAS/HS) ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
	L'activité nécessite-t-elle l'utilisation des agents de sécurité publics de manière temporaire ou permanente ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
	L'activité peut-elle entraîner une accentuation des inégalités sociales ou exacerber des conflits sociaux au sein de la communauté ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
	L'activité peut-elle entraîner des altérations de la qualité esthétique du paysage (incompatibilité avec le paysage ; destruction d'espaces vert, abattage d'arbres d'alignement, déboisement) ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		

Composantes	Préoccupations environnementales et sociales	Phase des travaux ¹	Phase d'exploitation ²	Résultat ³	Commentaires ⁴
Environnementales et Sociales	Le site du projet est-il sujet à des phénomènes naturels (inondation, glissement de terrain, érosion, etc.) ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
	L'activité entraîne-t-elle un déplacement physique de populations ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
Activités économiques	L'activité risque-t-elle d'entraîner une perturbation/dégradation des activités agricoles (destruction de champs agricole, dégradation de terres de cultures, etc.) ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
	L'activité risque-t-elle d'entraîner une perturbation des activités industrielles ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
	L'activité risque-t-elle d'entraîner une perturbation/dégradation des activités artisanales ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
	L'activité risque-t-elle d'entraîner une perturbation/dégradation des activités commerciales ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		

Composantes	Préoccupations environnementales et sociales	Phase des travaux ¹	Phase d'exploitation ²	Résultat ³	Commentaires ⁴
Environnementales et Sociales					
Equipements socioéducatifs et sanitaires	L'activité peut-elle affecter négativement le fonctionnement des infrastructures socioéducatives et sanitaires environnantes ? Distance < 250 m	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
Patrimoine culturel	L'activité risque-t-elle d'affecter des sites d'importance culturelle, archéologique ou historique ?	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0	Oui (majeur) = 2 Oui (mineur) = 1 Non = 0		
TOTAL					

D. Classification du sous-projet

Appréciation du risque du sous-projet	Valeurs de RN	Types d'étude environnementale à réaliser	Niveau de risque selon le nouveau CES
	0 <= RN <= 30 points	Aucune étude demandée	Faible
	30 < RN <= 60	Etude d'impact environnemental et social (simplifiée)	Modéré
	60 < RN <= 80 points	Etude d'impact environnemental et social	Substantiel
	80 < RN <= 100 points	Etude d'impact environnemental et social	Elevé

Conclusion et recommandation

Projet de type :

Risque élevé

☐

Risque substantiel

☐

Risque modéré ☐

Risque faible ☐

Travail environnemental nécessaire :

- ☐ Pas de travail environnemental ☐
- ☐ Simples mesures de mitigation ☐
- ☐ Étude d'Impact Environnemental et Social ☐

Travail social nécessaire

- ☐ o Pas de travail social à faire ☐
- ☐ o Plan de subsistance à élaborer ☐
- ☐ o PAR à élaborer ☐

PAAEPA – Projet d'Amélioration d'Accès aux services d'Eau potable et Assainissement.
Termes de référence (TDR) de Recrutement deux (02) Consultants Individuels chargés d'accompagner le processus de sélection, d'auto-évaluation et de certification des écoles et des formations sanitaires devant bénéficier des investissements du Projet d'Accélération de l'Accès à l'Eau, à l'Assainissement et à l'Hygiène à Kinshasa (PAAEPA)..